

TF1 (13/05/10)

Le chantier des Halles suspendu par la justice

Le tribunal administratif a suspendu le permis de démolir du jardin des Halles, acte fondateur du vaste chantier de rénovation du quartier des Halles. La ville de Paris compte déposer un nouveau permis et assure qu'il n'y aura pas de retard.

La démolition du jardin des Halles, à [Paris](#), suivie de sa reconstruction, devait être, à partir de juin (les travaux de voirie ayant commencé mi-avril) la première grande étape de ce monumental chantier prévu pour durer au minimum quatre ans. Or, le permis de démolir du jardin des Halles a été suspendu mercredi par le tribunal administratif. Selon Me Cyril Laroche, avocat de l'association de riverains Accomplir et de deux autres collectifs qui avaient déposé en recours en urgence, le juge des référés a invoqué "*un doute sérieux quant à sa légalité*".

Ce projet phare de la deuxième mandature de [Bertrand Delanoë](#) vise à "*embellir et donner un aspect métropolitain*" à ce coeur de Paris, le Forum, gigantesque centre commercial de cinq niveaux sous-terre, ayant mal vieilli. Le projet comprend la rénovation du centre commercial et du pôle [transports](#), la plus grande gare d'Europe avec 800.000 voyageurs par jour. Le projet comprend aussi la création du "toit" aérien et transparent appelé Canopée, des architectes [Patrick Berger](#) et [Jacques Anziutti](#). Mais pour cela, il faut démolir en grand. Et les trois parties qui avaient déposé un recours devant la justice administrative contestent précisément le parti pris radical de cette démolition : celle-ci doit notamment aboutir à l'abattage de 343 arbres, avait déploré Elisabeth Bourguinat, de l'association Accomplir. Il est en outre prévu, dans le cadre de ce chantier, que la moitié du jardin serve de cité de chantier pour construire la future "Canopée", toit de verre immense qui doit coiffer le Forum des Halles.

"Erreurs, incurie, incompetence"

Le juge, selon Me Laroche, "*a considéré qu'aucune délibération du conseil municipal n'avait expressément autorisé le maire à présenter sa demande de*

permis". De son côté, l'Hôtel de Ville a assuré que *"la mise en oeuvre opérationnelle de l'ambitieux projet de réaménagement des Halles ne sera pas retardée"*. La ville prévoit de déposer un nouveau permis de démolir, contestant ce jugement *"dans la mesure où le Conseil de Paris avait précisément délibéré lors de sa séance des 6 et 7 avril 2009, pour autoriser le maire à déposer toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet"*. Le Conseil de Paris sera saisi en juin d'une nouvelle délibération *"autorisant expressément le maire de Paris à déposer ce même permis de démolir"*, a assuré la mairie.

Dans l'immédiat, les travaux qui devaient commencer le 1er juin dans cet espace vert de 4,3 hectares sont suspendus. *"C'est une très grande satisfaction, cela va permettre d'attirer l'attention sur ce dossier, sur cette accumulation d'erreurs, d'incurie, d'incompétence et de manque d'écoute"*, s'est réjouie Elisabeth Bourguinat. Dans un communiqué commun, Jean-François Lamour, président du groupe UMP Paris et Jean-François Legaret, maire UMP du Ier arrondissement, théâtre du futur chantier, se sont aussi félicités de cette décision. *"C'est là une première victoire dans la bataille que nous livrons pour obtenir l'annulation définitive du massacre du jardin des Halles. La démolition du jardin était l'acte fondateur de ce chantier global"*, a souligné Jean-François Legaret.